

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2013

Le 19 janvier 2013, sur convocation régulière du Maire en date du 15/01/2013, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux.

Sophie ZECCHINI a été nommée secrétaire de séance.

1- DISSOLUTION ET LIQUIDATION DU SIVOM DES DEUX MONTS

DCM 01a-19012013

Patrice Jego, membre du SIVOM présente ce point. Le 5 décembre 2012 le SIVOM s'est réuni pour se prononcer sur la dissolution. Ce syndicat compte un certain nombre de matériels. Ces derniers ont fait l'objet d'une estimation, afin qu'ils puissent être répartis de façon équitable entre les différents membres.

La commune de Pouilley les Vignes a souhaité récupérer une épareuse estimée à 6000 euros. Le SIVOM bénéficiait d'un compte d'investissement. Ainsi la liquidation de ce syndicat conduira la commune de Pouilley les Vignes à recevoir la somme de 746,46 euros, plus un matériel (épareuse).

Jean Michel Faivre précise les raisons de cette dissolution. Il explique que celle-ci émane du schéma départemental de coopération inter-communautés, piloté par Monsieur le Préfet. L'objectif est de supprimer un certain nombre de syndicats. En décembre 2012, le Préfet a signé l'arrêté de dissolution avec mise en application dès le 1^{er} trimestre 2013.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute à ce point, une information sur le syndicat du collègue qui également dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales sera supprimé. Ce dernier pose plus de difficultés car il nécessite de déterminer les propriétaires des biens.

2- BAIL DU PRESBYTERE

DCM 02a-19012013

Depuis 2009, ce bail n'a pas été renouvelé. Il est donc nécessaire de le faire. La proposition est de le renouveler pour un an puis de revaloriser le loyer qui est de 7€62 par semestre. Une négociation avec la Paroisse sera réalisée pour définir un nouveau loyer en 2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3- ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

DCM 3a-19012013

Bernard Maisse, explique qu'un appel d'offres a été lancé. A ce jour c'est la société SPIE qui assurait le marché depuis plusieurs années.

3 sociétés SOBECA, SPIE et CEGELEC ont répondu à cet appel d'offres. L'entreprise CEGELEC obtient le moins disant avec 4500 € hors installation des illuminations de Noël. A cela s'ajoute la maintenance des éclairages du stade pour 1500€. Un inventaire du patrimoine éclairage avait été mis en option dans l'appel d'offres. Cependant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon va proposer cette prestation. Il convient de s'orienter vers cette solution car elle nous permettra également de bénéficier d'appui technique pour cet inventaire.

Le contrat avec CEGELEC sera établi pour 3 ans.

Claude Juillet demande des précisions concernant les interventions. Bernard Maisse explique que l'entreprise se déplacera comme le faisait SPIE à la demande, il rappelle que pour des raisons de coûts, CEGELEC interviendra lorsqu'au moins 3 défaillances d'éclairage seront constatées.

Il est rappelé que l'appel d'offres ne comporte pas les illuminations de Noël.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

L'étude de l'inventaire des éclairages aura un coût de 0,50€ par habitant et par an. Un plan informatisé du réseau sera réalisé. Il est proposé que cette étude soit contractualisée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4- ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

DCM 4a-19012013

Dans le cadre de l'extinction des éclairages, 9 panneaux de prévention seront installés aux entrées du village. 3 entreprises ont été consultées pour l'achat de ces panneaux (GIROD, HICON, Franche-Comté signaux). Sur proposition de la commission d'appel, le Conseil Municipal retient l'entreprise HICON pour 3 966 € TTC.

A cela s'ajoute l'achat d'horloges pour permettre de couper l'éclairage. Là encore 3 entreprises ont été consultées (CEGELEC, SPIE, SOBECA) ; suite à la commission d'appels d'offres, le Conseil Municipal donne son accord à l'entreprise CEGELEC pour 5 364.06 € TTC.

Ces décisions sont prises par 14 voix pour et 3 abstentions (Annie Prod'homme, Jeannine Druot et Claude Juillet)

Le retour sur investissement se fera sur 2 ans avec ce programme.

Maurice Fargeas demande si certains lieux accueillant du public en soirée feront l'objet d'aménagement. Il cite pour exemple la salle des fêtes.

Jean Marc Bousset explique que dans le cadre de la nouvelle Mairie, il y a des éclairages avec détecteurs prévus afin de pallier à l'absence d'éclairage de rue.

Bernard Maisse demande si le Conseil Général du Doubs pense prendre les mêmes mesures pour le collège. Ce dernier sera interpellé.

5- FUTURE MAIRIE

Jean Marc Bousset présente le déroulement des acquisitions informatiques et du mobilier.

Concernant l'informatique, une demande de subvention a été adressée à la Préfecture. Le budget prévisionnel est de 15000 €. 25% ont été retenus avec un plafond de 8000€ soit 2500€.

3 entreprises seront consultées pour l'achat des biens informatiques.

Concernant le mobilier, l'objectif est de lancer un appel d'offres auprès des entreprises spécialisées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à lancer ces 2 appels d'offres.

OFFICE NATIONAL DES FORETS – COMMUNE DE PUILLEY

VENTE DE BOIS

Le 13/02/2013 à 18h en mairie de Pouilley les Vignes

La vente porte sur 5 lots de bois de chauffage à façonner dans la parcelle 4. Ce bois est constitué de branchages et petites futaies. Ces lots sont vendus sans garantie de qualité et de quantité, conformément aux dispositions du Code Forestier et du cahier des Clauses Générales des ventes du 28/11/2007.

Soumission : Chaque acheteur devra mentionner le prix total du lot. Estimation des lots : voir détail page suivante

Condition de paiement : Au moment de la vente l'acheteur signera le contrat de vente, ce qui lui permettra de commencer à exploiter son lot. L'acquéreur dispose de 20 jours pour se rendre à la trésorerie de Pouilley les Vignes pour payer le montant de son lot. La perception adressera à l'agent forestier le justificatif du paiement. Au reçu de ce dernier, l'agent délivrera le permis d'enlever à l'acheteur, l'autorisant à effectuer la sortie de son bois

Conditions techniques : Délai d'abattage et façonnage : 15/04/2013, délai de vidange : 30/09/2013. Interdiction de débarder sur sol non portant.

Les lots sont numérotés à la bombe de couleur.

Le port des vêtements de sécurité est obligatoire.


Rappel : Ce bois est destiné à une consommation personnelle pour les acheteurs ne disposant pas d'une patente. La vente est limitée à 30 stères par acheteur.


Plan de situation



Estimation des lots

Numéro lot	Estimation	Nombre de branchages						Observations
			20	25	30	35	40	
1	15 stères	6	-	2	2	-	-	<u>Parcelle 4</u>
2	10 stères	4	-	-	-	1	-	
3	11 stères	4	-	1	1	-	-	
4	8 stères	4	-	-	-	1	-	
5	13 stères	5	1	1	1	-	-	

Commune de POUILLEY LES VIGNES		FEVRIER MARS 2013
---	---	----------------------------------

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Du 4 au 8 février	Théâtre en l'air pour les élèves des écoles de Pouilley Le 8 à 20h30 : spectacle burlesque et musical pour tous « qui mange qui »	Salle des fêtes	Théâtre en l'air
Vendredi 15 février A partir de 18h	La vigne et le vin Histoire des vignes de Pouilley Chansons à boire avec le groupe Cantilène Dégustation de vins du village et du canton d'Audeux	Salle des fêtes 	Bibliothèque Commune Cantilène
Samedi 9 mars 14h30	Conte musical familial « Jeha ou le pouvoir du thé à la menthe »	Salle des fêtes	Bibliothèque Association « l'Ivre des Contes »
A partir du 16 mars	Semaine de la langue française et de la francophonie Découverte des travaux réalisés lors des ateliers « dis-moi, dix mots »	Bibliothèque	Bibliothèque
Vendredi 22 mars 17h30	Vote final du « prix bulles de cristal » Réunion du jury de jeunes lecteurs de BD	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 23 mars	Loto	Salle des fêtes	Association Parents d'Elèves Ecoles Pouilley
Samedi 23 mars	Nettoyage de printemps	RDV mairie 9h30	Mairie Comité environnement

RATICIDE : des sachets de raticide sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

